

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/137 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT L'OFFICE DES TRANSPORTS DE LA CORSE A ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE COOPERATION TERRITORIALE (TRANSFRONTALIERE ET INTERNATIONALE)

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le premier juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
Mme FILIPPI Marie-Xavière à Mme NADIZI Françoise
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. TOMA Jean
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 11/050 AC de l'Assemblée de Corse du 17 février 2011 autorisant la mise à disposition auprès de l'Office des Transports de la Corse d'un agent de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'arrêté n° ARR 11-01-449 SGP en date du 2 mars 2011 portant mise à disposition auprès de l'Office des Transports de la Corse, d'un agent de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE l'Office des Transports de la Corse à élaborer et mettre en œuvre des projets de coopération territoriale.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



**Habilitation de l'Office des Transports de la Corse à élaborer
et mettre en œuvre des projets de coopération territoriale
(transfrontalière et internationale)**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Par délibération n° 11/050 AC en date du 17 février 2011, l'Assemblée de Corse a autorisé la mise à disposition de l'Office des Transports de la Corse d'un agent de la Collectivité Territoriale de Corse chargé d'élaborer et mettre en œuvre les projets bénéficiant de financements européens.

Aussi, l'Office des Transports de la Corse a présenté des demandes de financement pour des projets de partenariat visant à l'amélioration du système des transports :

1. GEECCTT-Îles

Création du Groupement Européen de Coopération Territoriale de Transport dédié à la mise en œuvre d'une continuité territoriale inter-îles. Ce projet est doté de 1 996 780 €, dont 415 000 € pour l'OTC, qui a été désigné chef de file.

2. NECTEMUS

Etudes et actions conjointes pour la connexion des nœuds secondaires et tertiaires (urbains et logistiques) de la zone de coopération aux réseaux transeuropéens de transport (RTE-T). Ce projet, qui a pour chef de file la Région Toscane, a pour objectif l'information des voyageurs en temps réel, avec un focus pour les îles, via des applications WEB ainsi que des applications mobiles pour tablettes et smartphone et la rationalisation des trajets et temps de parcours. Il est doté d'un financement de 743 000 €, dont 100 461 € pour l'OTC.

3. CIRCUMVECTIO

Etudes et actions conjointes pour le développement du marché des services transfrontaliers de transport multimodal dans la perspective de l'amélioration de la connexion aux réseaux transeuropéens de transport (RTE-T). Ce projet, qui a pour chef de file la Région Ligurie, a pour objectif la rationalisation et le développement du trafic marchandises entre les ports de la zone Interreg, avec un focus pour les îles. Il est doté d'un financement de 667 250 €, dont 68 750 € pour l'OTC.

4. SEDRIPORT

Etudes et actions conjointes pour le désensablement portuaire. Ce projet, qui a pour chef de file la Région Sardaigne, a pour objectif le monitoring

environnemental de prévention de l'ensablement des zones portuaires et la gestion des sédiments de dragage pour leur recyclage. Il est doté de 1 852 602 €, dont 101 070 € pour l'OTC.

Par décision du Comité de suivi du programme en date du 26 juillet 2016 complétée par le décret n° 9405 du 9 septembre 2016 de la Région Toscane, agissant en tant qu'Autorité de gestion du programme, ces quatre projets ont été approuvés dans le cadre du programme en cours, Interreg Italie-France Maritime, pour être mis en œuvre sur les années 2017 à 2019 par l'Office des Transports de la Corse.

Le projet de délibération qui vous est soumis porte sur l'habilitation de l'Office des Transports de la Corse afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de coopération territoriale, transnationale et internationale, du type de ceux présentés ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.